



—  
ASSOCIATION DES  
RÉALISATEURS  
ET RÉALISATRICES  
DU QUÉBEC

Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'ARRQ applaudit les recommandations du *Second rapport du Comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels* dans un contexte marqué par une crise en culture**

**Montréal, le jeudi 18 juin 2026** - À l'approche de la prochaine campagne électorale québécoise, l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) applaudit la démarche et les recommandations essentielles du rapport *La souveraineté culturelle du Québec à l'ère de l'intelligence artificielle*, rendu public hier par le Comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels, dans un contexte de crise de la culture. Elle invite du même souffle l'ensemble des partis politiques à prendre position sur les enjeux qui y sont soulevés.

L'ARRQ estime que ce Second rapport du comité-conseil constitue une contribution importante à la réflexion collective sur l'avenir de la culture québécoise dans un environnement marqué par la montée en puissance des grandes plateformes numériques et de l'intelligence artificielle.

« Ce rapport fait le constat très juste que le fédéral vient de plier l'échine devant les géants du Web, à l'ombre des négociations internationales entre le Canada et les États-Unis. Après 10 ans d'efforts de la part de l'ensemble du milieu culturel pour se doter d'une loi fédérale qui protège notre spécificité culturelle à l'ère des plateformes numériques et de l'intelligence artificielle, on veut aujourd'hui l'édenter au nom de l'abordabilité pour les consommateurs. Il revient donc au Québec de se donner les moyens de défendre notre culture. Si le Québec tout entier ne se lève pas pour le faire, personne d'autre ne le fera à notre place. À terme, c'est l'effacement de notre identité qui nous guette. Ce comité vient de nous proposer un plan d'action crédible. J'invite tous les partis politiques et tous ceux qui tiennent à leur culture au Québec à le soutenir », affirme Gabriel Pelletier, président de l'ARRQ.

Le premier rapport du comité-conseil sorti en janvier 2024 avait donné lieu à des avancées importantes, notamment l'adoption de la Loi 108 modifiant la Loi sur la SODEC, la Loi 109 sur la découvrabilité des contenus culturels francophones et la formation du Groupe de travail sur l'avenir

de l'audiovisuel au Québec (GTAAQ) dont les recommandations avaient aussi été saluées par l'ARRQ. L'Association accueille aussi favorablement les recommandations de ce nouveau rapport, notamment la création d'un Fonds des médias québécois destiné à assurer un financement durable de la création d'ici. Elle appuie également la proposition de pérenniser le financement de l'audiovisuel en mettant à contribution certains acteurs de l'environnement numérique, qu'il s'agisse des plateformes numériques, des fournisseurs d'accès à Internet ou des fabricants d'appareils connectés. Enfin, l'Association salue l'importance accordée à la reconnaissance des expressions culturelles autochtones et à leur pleine intégration aux politiques culturelles québécoises dans le respect d'une relation de nation à nation avec les Premières Nations et les Inuits. Cette recommandation vient combler une lacune importante du projet de loi 109, qui se concentrait plutôt sur les contenus francophones.

L'ARRQ souligne également l'importance accordée par le Comité aux défis que pose l'intelligence artificielle pour les milieux culturels. Le rapport reconnaît notamment les enjeux liés à l'utilisation d'œuvres protégées pour l'entraînement des systèmes d'intelligence artificielle sans autorisation ni rémunération pour les créateurs ainsi que les risques que ces technologies font peser sur la place de la créativité humaine dans l'environnement numérique. L'Association réclame depuis plusieurs années que les gouvernements se dotent de façon urgente de mécanismes permettant de protéger les créateurs et créatrices et de garantir une utilisation équitable de leurs œuvres.

Finalement, elle appuie particulièrement la recommandation finale du Comité visant la tenue d'un Sommet sur l'avenir de la culture québécoise à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle au cours du prochain mandat gouvernemental.

« Les enjeux soulevés dans ce rapport dépassent largement les considérations partisans. Nous invitons toutes les formations politiques à s'engager dès maintenant à participer à ce dialogue et à faire connaître leurs propositions pendant la campagne électorale. Nous sommes à un point tournant quant à l'avenir de notre culture, de notre langue et de notre capacité à raconter nos histoires, il est temps de mettre le tout au centre d'un véritable débat public. Il s'agit d'un projet de société », conclut Gabriel Pelletier.

### **À propos de l'ARRQ**

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) représente près de 1 000 réalisatrices et réalisateurs œuvrant dans tous les domaines de la production audiovisuelle au Québec - cinéma, télévision, documentaire, publicité, web et animation. Elle veille à la défense des droits professionnels, économiques et culturels de ses membres, et agit pour la reconnaissance du rôle essentiel des créateurs et créatrices dans la vitalité de la culture québécoise.

**Pour plus d'information**

**Charles Brière-Garneau**

Conseiller aux communications et aux relations publiques

[charles@arrq.quebec](mailto:charles@arrq.quebec)

450-822-5656